

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 23 juin 2009 à 20 heures à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

Mesdames Nathalie Boisclair, Francine Chabot, Lucie Désilets, Suzanne Gagnon Poulin, Denise Girard, Colette Larose, Nicole Leblanc, Lise Paquette, Chantale T. Renaud et Thérèse Richard de Nitto

Messieurs Claude Denis, Roch Dumont, Alain Filion, Michel Gervais, Normand Héroux, Benoît Laganière, Sylvain Lévesque, Serge Mainville et Jean-Claude Rousseau

Formant quorum sous la présidence de madame Colette Larose.

COMMISSAIRES ABSENTS:

Madame Michelle Laguë

Monsieur Gilles Roy

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Du primaire: Monsieur Nicolas Léonard

Du secondaire : Monsieur Michel Parent

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur André Byette, directeur général

Madame Monique Guillet, directrice générale adjointe

Monsieur Daniel Ouimet, directeur général adjoint

Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Monsieur Dany Harton, directeur du Service des ressources matérielles

Monsieur Denis Sylvestre, directeur du Service des ressources financières et de l'approvisionnement

Monsieur Daniel Tremblay, directeur du Service des ressources humaines

Monsieur Pierre Vocino, directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire

Madame Ginette Vincent, directrice adjointe du Service des ressources éducatives

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La vice-présidente, madame Colette Larose, préside la séance et déclare la séance ouverte. Il est 20 h 25.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

151-CC-2008-2009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Denise Girard:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux:
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2009
 - 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2009 ajournée le 2 juin 2009
 - 3.3 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ajournée du 2 juin 2009, ajournée le 9 juin 2009
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
 - 5.1 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
 - 6.1 Composition des conseils d'établissement (modification du nombre de représentants)
 - 6.2 Création du comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.3 Nomination des membres du comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.4 Profil et compétences du protecteur de l'élève
 - 6.5 Règlement de délégation de pouvoirs
7. Affaires du Service des ressources éducatives
 - 7.1 Renouvellement du statut de l'école Félix-Leclerc aux fins d'un projet particulier
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
 - 9.1 Entente entre la CSMV et le Réseau de transport de Longueuil (RTL)
 - 9.2 Demande auprès du Réseau de transport de Longueuil – tarification réduite
 - 9.3 Contrats de transport des berlines 2009-2010 et suivantes (adoption)
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
 - 10.1 Budget initial 2009-2010 – adoption
 - 10.2 Budget initial 2009-2010 des établissements – approbation
 - 10.3 Autorisation d'engagement de dépenses des établissements
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 Liste des projets à caractère physique pour 2010-2011
 - 11.2 École Antoine-Brossard – réfection du chauffage et thermopompes
 - 11.3 École Hélène-De Champlain – Fenestration et réfection de la

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2009

- maçonnerie – Dépassement de 10% du montant initial
12. Affaires du Service des technologies de l'information
 13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
 14. Autres points
 15. Questions orales du public
 16. Parole aux commissaires
 17. Parole aux commissaires représentant les parents
 18. Ajournement ou clôture de la séance

152-CC-2008-2009

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
26 MAI 2009**

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Paquette que le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2009 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

153-CC-2008-2009

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
26 MAI 2009 AJOURNÉE AU 2 JUIN 2009**

IL EST PROPOSÉ par madame Thérèse Richard de Nitto que le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2009 ajournée au 2 juin 2009 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

154-CC-2008-2009

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU
2 JUIN 2009 AJOURNÉE AU 9 JUIN 2009**

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Leblanc que le procès-verbal de la séance ajournée du 2 juin 2009 ajournée au 9 juin 2009 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole. Deux personnes ont pris la parole. Des documents ont été déposés.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2009

REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le directeur général présente la reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs de la direction générale couvrant la période du 21 mai au 18 juin 2009.

*** La présidente, madame Lucie Désilets arrive. Toutefois, Madame Colette Larose continue de présider la séance. ***

155-CC-2008-2009

COMPOSITION DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT (MODIFICATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS)

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* concernant la composition des conseils d'établissement;

CONSIDÉRANT qu'une grande opération de vérification de la composition de tous les conseils d'établissement des écoles et des centres de la Commission scolaire Marie-Victorin a été lancée, afin que la composition des conseils d'établissement soit conforme aux prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique*, tout en reflétant la réalité du milieu de chaque établissement;

CONSIDÉRANT qu'après consultation des milieux, plusieurs compositions doivent être revues;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Leblanc :

QUE la Conseil des commissaires adopte le document intitulé «Composition officielle des conseils d'établissement » ;

QUE la présente résolution prévaut sur les résolutions antérieures adoptées relativement à la composition des conseils d'établissement de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

156-CC-2008-2009

CRÉATION DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que le Conseil des commissaires doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil des commissaires de déterminer la composition et le mandat de ce comité, de même que la durée du mandat des membres;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2009

CONSIDÉRANT que ce comité a pour fonction d'assister les commissaires et, à cette fin, d'émettre des recommandations au Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Denise Girard:

- 1° d'instituer le comité de gouvernance et d'éthique, lequel sera composé comme suit :
 - présidence du Conseil des commissaires
 - 2 commissaires
 - 2 commissaires substitués
 - membres de la direction générale (sans droit de vote)
 - membre du secrétariat général (sans droit de vote)
- 2° qu'il exerce les mandats décrits au document déposé;
- 3° que la durée du mandat des membres de ce comité soit fixée à deux ans.

Adoptée à l'unanimité

157-CC-2008-2009

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le commissaire Benoît Laganière propose que le directeur général, monsieur André Byette, agisse à titre de président d'élection.

Adoptée à l'unanimité

La présidente Colette Larose propose que les commissaires-parents, messieurs Nicolas Léonard et Michel Parent, agissent à titre de scrutateurs.

Adoptée à l'unanimité

Il est proposé d'élire les 2 personnes qui auront recueilli le plus de votes en leur faveur.

Adoptée à la majorité

Le président d'élection appelle les candidatures aux deux postes de membre du comité de gouvernance et d'éthique:

Monsieur Serge Mainville propose monsieur Normand Héroux
Madame Suzanne Gagnon Poulin propose madame Nicole Leblanc
Monsieur Michel Gervais propose madame Denise Girard
Madame Denise Girard propose monsieur Michel Gervais
Madame Colette Larose propose monsieur Benoît Laganière
Madame Nathalie Boisclair propose monsieur Jean-Claude Rousseau
Madame Thérèse Richard de Nitto propose madame Nathalie Boisclair

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8
COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2009

160-CC-2008-2009

CONSIDÉRANT le projet de règlement modifiant le *Règlement no 1-2006*;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par les vérificateurs externes de la Commission scolaire Marie-Victorin en matière d'autorisation d'achats;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Gervais :

D'ADOPTER le *Règlement no 2-2009* modifiant le *Règlement no 1-2006*;

DE publier un avis public indiquant la date de son entrée en vigueur conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoptée à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DU STATUT DE L'ÉCOLE FÉLIX-LECLERC AUX FINS D'UN PROJET PARTICULIER

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'Instruction publique*, la Commission scolaire peut, avec l'approbation de la ministre, aux conditions et pour la période qu'elle détermine, établir une école aux fins d'un projet particulier autre qu'un projet de nature religieuse ;

CONSIDÉRANT que l'école Félix-Leclerc a respecté les critères établis pour l'approbation d'une demande d'établissement d'une école aux fins d'un projet particulier ;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport demande une résolution du Conseil des Commissaires pour établir une école aux fins d'un projet particulier autre qu'un projet de nature religieuse ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Mainville:

QUE le Conseil des commissaires demande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'autorisation de renouveler le statut d'école à projet particulier pour l'école Félix-Leclerc en respect de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoptée à l'unanimité

*** *Le commissaire Roch Dumont s'absente* ***

*** *La commissaire Lucie Désilets revient.* ***

161-CC-2008-2009

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2009

**ENTENTE ENTRE LA CSMV ET LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE
LONGUEUIL (RTL)**

CONSIDÉRANT la section III du règlement sur le transport (L.R.Q., I-13, r.7);

CONSIDÉRANT l'obligation, pour une commission scolaire dont le territoire recoupe celui d'un organisme public de transport en commun, d'offrir, au moins dix jours avant de procéder à des négociations de gré à gré ou avant de procéder par soumissions publiques, la possibilité d'assurer le service de transport qui est requis pour les élèves résidant sur le territoire de cet organisme public de transport en commun;

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et la Commission scolaire Marie-Victorin ont étudié conjointement l'intégration de certains élèves de niveau secondaire au transport en commun;

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de Longueuil est en mesure d'offrir le service à des élèves qui seront intégrés au transport en commun;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Benoît Laganière:

D'APPROUVER l'entente entre la Commission scolaire Marie-Victorin et le Réseau de transport de Longueuil relativement au transport scolaire intégré pour l'année scolaire 2009-2010;

D'AUTORISER le directeur général à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

162-CC-2008-2009

**DEMANDE AUPRÈS DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL –
TARIFICATION RÉDUITE**

CONSIDÉRANT le désir de la Commission scolaire de réduire au maximum les frais chargés aux parents;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de venir en aide aux familles de nos élèves en milieu défavorisé;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire débourse 70% du coût du titre étudiant du Réseau de transport de Longueuil et que les parents doivent déboursier 30 % de ce coût, soit 141,00 \$ pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT que plusieurs élèves de notre Commission scolaire n'utilisent pas le réseau de transport en commun en dehors des heures reliées à la fréquentation scolaire;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2009

CONSIDÉRANT que les élèves qui utilisent le transport en commun en dehors de la fréquentation scolaire pourront continuer d'acheter le laissez-passer étudiant actuel, en continuant de défrayer le 30 % supplémentaire, comme c'est actuellement le cas;

CONSIDÉRANT la mise en place de la carte à puce qui modifie le mode de perception lors de l'utilisation, depuis l'automne 2008;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nathalie Boisclair:

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin demande au Réseau de transport de Longueuil de prévoir un titre à tarif réduit, soit 70 % du coût du laissez-passer étudiant mensuel, dédié exclusivement au transport scolaire, soit de septembre à juin inclusivement, du lundi au vendredi, de 6 h à 18 h 30, et ce, dans les meilleurs délais.

La présidente Lucie Désilets propose en amendement d'ajouter le paragraphe suivant après le 3^e considérant:

CONSIDÉRANT que ce sont toujours les mêmes parents qui doivent déboursier le 30% compte tenu des circuits mis en place par le Réseau de transport de Longueuil;

Le commissaire Sylvain Lévesque propose en sous-amendement de préciser ... *les mêmes parents des secteurs desservis.*

La commissaire Lucie Désilets accepte d'intégrer ce sous-amendement à sa proposition d'amendement.

La commissaire Nathalie Boisclair accepte d'intégrer à sa proposition cette proposition d'amendement telle que sous-amendée.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT le désir de la Commission scolaire de réduire au maximum les frais chargés aux parents;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de venir en aide aux familles de nos élèves en milieu défavorisé;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire débourse 70% du coût du titre étudiant du Réseau de transport de Longueuil et que les parents doivent déboursier 30 % de ce coût, soit 141,00 \$ pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT que ce sont toujours les mêmes parents des secteurs desservis qui doivent déboursier le 30% compte tenu des circuits mis en place par le Réseau de transport de Longueuil;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

11

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2009

CONSIDÉRANT que plusieurs élèves de notre Commission scolaire n'utilisent pas le réseau de transport en commun en dehors des heures reliées à la fréquentation scolaire;

CONSIDÉRANT que les élèves qui utilisent le transport en commun en dehors de la fréquentation scolaire pourront continuer d'acheter le laissez-passer étudiant actuel, en continuant de défrayer le 30 % supplémentaire, comme c'est actuellement le cas;

CONSIDÉRANT la mise en place de la carte à puce qui modifie le mode de perception lors de l'utilisation, depuis l'automne 2008;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nathalie Boisclair:

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin demande au Réseau de transport de Longueuil de prévoir un titre à tarif réduit, soit 70 % du coût du laissez-passer étudiant mensuel, dédié exclusivement au transport scolaire, soit de septembre à juin inclusivement, du lundi au vendredi, de 6 h à 18 h 30, et ce, dans les meilleurs délais.

Le commissaire Michel Gervais demande que le vote nominatif soit inscrit:

POUR : 18 (Mesdames Nathalie Boisclair, Francine Chabot, Suzanne Gagnon Poulin, Denise Girard, Nicole Leblanc, Lise Paquette, Chantale T. Renaud, Thérèse Richard de Nitto, Colette Larose et Lucie Désilets)

(Messieurs Claude Denis, Alain Filion, Michel Gervais, Normand Héroux, Sylvain Lévesque, Serge Mainville, Jean-Claude Rousseau et Benoît Laganière)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Adoptée à l'unanimité

*** *Le commissaire Roch Dumont revient.* ***

163-CC-2008-2009

CONTRATS DE TRANSPORT DES BERLINES 2009-2010 ET SUIVANTES (ADOPTION)

CONSIDÉRANT les négociations de gré à gré;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Benoît Laganière:

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

12

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2009

164-CC-2008-2009

QUE le contrat no 01 soit conclu pour une période de 3 ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et l'entreprise de transport Scovan inc. ;

QUE ledit contrat soit selon la tarification apparaissant à l'annexe C pour chaque fourgonnette, selon la clientèle à transporter ;

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit contrat de transport.

Adoptée à l'unanimité

BUDGET INITIAL 2009-2010 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., C. I-13.3), la Commission scolaire Marie-Victorin doit adopter et transmettre à la ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT QUE la ministre a autorisé la Commission scolaire à adopter un budget dont les dépenses sont supérieures aux revenus;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire utilise une somme de 464 902 \$ de son surplus accumulé au 30 juin 2008 pour défrayer des travaux aux bâtiments, des frais en lien avec sa clientèle handicapée et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage et des coûts générés par la décroissance de l'effectif scolaire;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 18 757 148 333 \$ en conformité avec la Loi et les règlements budgétaires 2009-2010;

CONSIDÉRANT QUE le budget prévoit que le taux de taxation scolaire est fixé à 0,35 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Gervais:

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette au montant de 310 765 782 \$ et qui prévoit un déficit accumulé de 53 031 228 \$ soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$.

La commissaire Francine Chabot propose en amendement de préciser 0,35\$ du 100\$ d'évaluation.

Le commissaire Michel Gervais accepte d'intégrer cet amendement.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

13

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2009

Par conséquent,

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., C. I-13.3), la Commission scolaire Marie-Victorin doit adopter et transmettre à la ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT QUE la ministre a autorisé la Commission scolaire à adopter un budget dont les dépenses sont supérieures aux revenus;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire utilise une somme de 464 902 \$ de son surplus accumulé au 30 juin 2008 pour défrayer des travaux aux bâtiments, des frais en lien avec sa clientèle handicapée et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage et des coûts générés par la décroissance de l'effectif scolaire;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 18 757 148 333 \$ en conformité avec la Loi et les règlements budgétaires 2009-2010;

CONSIDÉRANT QUE le budget prévoit que le taux de taxation scolaire est fixé à 0,35 \$ du 100\$ d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Gervais:

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette au montant de 310 765 782 \$ et qui prévoit un déficit accumulé de 53 031 228 \$ soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$ du 100\$ d'évaluation.

Adoptée à l'unanimité

165-CC-2008-2009

*** *La commissaire Lucie Désilets s'absente.* ***

BUDGET INITIAL 2009-2010 DES ÉTABLISSEMENTS – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Marie-Victorin doit approuver les budgets des établissements conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT QUE les établissements, dont le nom apparaît dans le document déposé, ont présenté leur répartition budgétaire conformément aux instructions émises et que celle-ci a fait l'objet de résolution d'acceptation des conseils d'établissements respectifs;

IL EST PROPOSÉ par madame Francine Chabot:

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

14

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2009

166-CC-2008-2009

QUE la Conseil des commissaires approuve les budgets des établissements pour l'année scolaire 2009-2010 dont le nom apparaît dans le document déposé.

Adoptée à l'unanimité

*** *La commissaire Lucie Désilets revient.* ***

**AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DÉPENSES DES
ÉTABLISSEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Marie-Victorin peut autoriser un établissement à engager des dépenses lorsque celui-ci n'a pas soumis sa répartition budgétaire conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT QUE les établissements dont le nom apparaît à la liste déposée n'ont pas présenté, pour l'année scolaire 2009-2010, leur répartition budgétaire conformément aux instructions émises;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Filion:

QUE le Conseil des commissaires autorise les établissements, dont le nom apparaît à la liste déposée, d'engager des dépenses ne dépassant pas 75 % du budget accordé par la Commission scolaire, entendu que ceux-ci fourniront leur répartition budgétaire.

Adoptée à l'unanimité

167-CC-2008-2009

LISTE DES PROJETS À CARACTÈRE PHYSIQUE POUR 2010-2011

CONSIDÉRANT la liste de demandes d'aide financière présentée dans le cadre de la mesure «Maintenance des bâtiments» pour 2009-2010 déposée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la liste de demandes d'aide financière présentée dans le cadre de la mesure «Résorption du déficit d'entretien» pour 2009-2010 déposée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que ces deux listes et la présente résolution doivent être acheminées au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport avant le 17 juillet prochain;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires à sa réunion du 23 juin 2009;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lise Paquette :

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

15

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2009

168-CC-2008-2009

QUE le Conseil des commissaires accepte la liste de demandes d'aide financière présentée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » pour 2009-2010;

QUE le Conseil des commissaires accepte la liste de demandes d'aide financière présentée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure « Résorption du déficit d'entretien » pour 2009-2010.

Adoptée à l'unanimité

ÉCOLE ANTOINE-BROSSARD – RÉFECTION DU CHAUFFAGE ET THERMOPOMPES

CONSIDÉRANT que cinq (5) firmes se sont procuré les cahiers de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénieur « Progemes Consultants » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « G. Courchesne inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Roch Dumont :

QUE le contrat pour le projet 076-276-43301 – École Antoine-Brossard, réfection du chauffage et thermopompes, soit accordé à la firme « G. Courchesne inc. » pour un montant total de 562 175,00 \$, avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 4 juin 2009 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

169-CC-2008-2009

Adoptée à l'unanimité

ÉCOLE HÉLÈNE-DE CHAMPLAIN – FENESTRATION ET RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE – DÉPASSEMENT DE 10% DU MONTANT INITIAL

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 110-CC-2007-2008, le Conseil des commissaires accordait un contrat à la compagnie de construction « Rénovations Frangec » au montant de 512 680,00\$, avant taxes, pour la fenestration et la réfection de la maçonnerie ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2008;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 35-CC-2008-2009, le Conseil des commissaires, dans le cas d'un contrat comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public, délègue au directeur général et au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser les

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

16

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2009

modifications à un contrat selon leurs délégations respectives sans excéder 10% du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que la firme d'architecte « Luc Gélinas, architecte » recommande d'accepter les modifications DM-2, DM-7 et DM-8 qui entraînent une dépense supplémentaire au montant de 20 768,40 \$, avant taxes, pour la fenestration et la réfection de la maçonnerie;

CONSIDÉRANT qu'avec cette dernière modification, la somme des dépenses supplémentaires excède 10% du montant initial du contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gagnon Poulin :

QUE le Conseil des commissaires autorise les modifications au contrat telles qu'elles sont recommandées par la firme d'architecte « Luc Gélinas, architecte »;

QUE le Conseil des commissaires autorise le directeur du Service des ressources matérielles à effectuer le paiement des modifications DM-2, DM-7 et DM-8 au montant de 20 768,40 \$, avant taxes, à la firme « Rénovations Frangec ».

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

Aucun autre point n'a été abordé.

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Sept commissaires ont pris la parole.

*** La commissaire Lucie Désilets quitte la séance. ***

PAROLE AUX COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS

Le commissaire représentant les parents du secondaire a pris la parole.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

17

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2009

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 22 h 35

Présidente

Secrétaire générale

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

18

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2009